



11 août 2022

// COMMUNIQUE DE PRESSE //

SÉCHERESSE/CANICULE : UN ARRÊTÉ POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

Les conditions météorologiques de ces dernières semaines ont entraîné une baisse significative de la pluviométrie et des débits des cours d'eau dans les Alpes de Haute-Provence, comme dans beaucoup d'autres départements métropolitains.

La situation de sécheresse, couplée aux différents épisodes de canicule depuis le début de l'été, amène la Ville de Digne-les-Bains à prendre des mesures afin de préserver les ressources en eau sur son territoire.

Celles-ci sont animées par la nécessité de préserver les usages prioritaires, dont en premier lieu la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Par arrêté municipal, des mesures de restrictions des usages de l'eau sont ainsi instaurées à partir de ce jeudi 11 août 2022 et jusqu'au 02 septembre 2022.

Sont interdits à partir de ce jour sur l'ensemble du territoire de la commune :

	Usages de l'eau	Mesure de limitation en alerte
Arrosage	Espaces verts (publics et privés) : Pelouses, fleurs et massifs floraux, arbres et arbustes, jardins d'agrément	Interdiction d'arrosage
	Jardins potagers et usages agricoles	Interdiction totale d'arrosage de 8h à 20h
	Stades	Interdiction totale d'arrosage de 8h à 20h
	Golf	Interdiction totale d'arrosage sauf green dont l'arrosage est autorisé entre 20h et 8h
Lavage	Véhicules particuliers et professionnels	Le lavage des véhicules est interdit en dehors des centres de lavage agréés et sauf impératif sanitaire pour les professionnels.
	Voirie, terrasses et façades	Interdiction d'arrosage sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec lavage sous pression pour raison sanitaire.
	Piscines, spas, Plan d'eau	Remplissage des piscines et spas privés interdit. Le remplissage des piscines accueillant du public et du plan d'eau des Ferréols est soumis à autorisation écrite du maire. Mise à niveau autorisée pour raison sanitaire
	Jeux d'eau	Interdiction à toute heure
	Fontaines	Interdiction sauf celles en circuit fermé

Ces mesures exceptionnelles pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

**Ensemble, soyons responsables,
économisons nos ressources en eau.**

Plus d'informations : www.dignelesbains.fr

|| Ville de Digne-les-Bains | Direction de la Communication | tél. 06 33 66 84 20 |
youssef.kicher@dignelesbains.fr | www.dignelesbains.fr ||


